

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 687

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE 56 TER**

I. – À l’alinéa 1, substituer à la date :

« 2022 »

la date :

« 2024 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 2, substituer au mot :

« six »

le mot :

« douze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans sa rédaction actuelle, l’article 56 *ter* ne règlera le problème que pour 1 Parc sur les 24 en difficultés.

- La date d’échéance du classement à 2022 entrainera un faible impact : 5 PNR sur les 24 en difficulté (soit 20 %)
- L’allongement de la durée de 6 mois ne sera que faiblement efficace : 1 seul Parc sur les 5 Parcs impactés évitera une période de perte de classement

Cet amendement propose donc de porter le délai de prorogation à 12 mois pour tous les Parcs dont le terme vient à échéance avant le 31 décembre 2024 afin d'éviter le déclassement de 17 parcs.